

## **Question écrite de Mme Kattrin JADIN au ministre de l'Intérieur concernant les drogues de synthèse**

L'Institut national de Criminalistique et de Criminologie (INCC) a chiffré, pour la première fois, la présence de drogues alternatives au volant en Belgique. L'essor de ces drogues est connu mais, pour la première fois, chiffré: l'INCC a analysé 558 échantillons sanguins prélevés chez des conducteurs confirmés positifs au cannabis, à la cocaïne, aux amphétamines ou à l'héroïne. Il en ressort que 7 % d'entre eux sont également positifs à une forme alternative de drogue, les nouvelles substances psychoactives (NPS). Par ailleurs, l'analyse de 199 tests de dépistage salivaire qui, lors d'un contrôle de police, se sont révélés négatifs aux stupéfiants classiques, a montré que près de 11 % d'entre eux présentaient des traces de drogues alternatives.

1. Serait-il possible de décrire l'ensemble des structures de base des substances actives dans les NPS dans la législation pour rendre un grand nombre de celles-ci illégales?

2. Serait-il possible d'adapter les tests salivaires afin de pouvoir détecter les drogues de synthèse dans la salive?

### **Réponse :**

1.

L'approche que vous mentionnez dans votre question est effectivement une approche qui apparaît plus efficace afin de lutter à l'avenir contre la prolifération de ces substances sur notre territoire. C'est pourquoi le Gouvernement a pris l'initiative, il y a plusieurs mois, de la développer et de l'intégrer dans notre législation relative aux produits stupéfiants. La rédaction de l'Arrêté royal en question est actuellement en cours de finalisation et devrait être publié dans les semaines qui viennent. Je vous invite à interroger ma collègue de la Santé publique afin d'obtenir plus de détails à ce sujet.

2.

Les chiffres révélés par l'INCC (Institut National de Criminalistique et de Criminologie) suggèrent en effet de devoir utiliser de nouveaux types de tests salivaires pour détecter les nouvelles formes de drogues de synthèse. Compte tenu du fait que le risque d'accident grave avec un véhicule quelconque est multiplié par 25 en cas de conduite sous influence de drogues, l'utilisation de tests adaptés aux drogues alternatives s'avère indispensable pour lutter contre l'insécurité routière qui en résulterait.

S'agissant de la possibilité technique ou budgétaire d'adapter les tests salivaires, je vous recommande d'interpeller mon collègue Koen GEENS, Ministre de la Justice. Ce dernier pourra interroger l'INCC (volet technique) et son administration (responsable du marché public) à ce sujet. La police intégrée, quant à elle, évalue uniquement la praticité des tests salivaires, qui sont délivrés par le biais d'un marché public géré au niveau du SPF Justice. Le choix du type de test salivaire

résultera donc d'une concertation entre des représentants de ces 3 services (INCC, SPF Justice et Police intégrée).

J'ajoute que l'introduction de tests salivaires adaptés devrait, le cas échéant, s'accompagner de formations spécifiques pour le personnel opérationnel de la police intégrée, afin de permettre leur bonne utilisation.